

LOI N°2011-31 DU 18 NOVEMBRE 2011

portant autorisation de ratification du protocole IV modifiant et complétant le protocole II relatif aux politiques sectorielles de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), adopté à Dakar le 29 janvier 2003.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 04 novembre 2011 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, du protocole IV modifiant et complétant le protocole II relatif aux politiques sectorielles de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), adopté à Dakar le 29 janvier 2003.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 18 novembre 2011

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

Le Premier Ministre Chargé de la Co-ordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

GH

066

Le Ministre du Développement,
de l'Analyse Economique
et de la Prospective,



Marcel Alain de SOUZA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois de
l'Extérieur,



Nassirou BAKO ARIFARI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Alayi Adjidjatou MATHYS

AMPLIATIONS : PR 6- -AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 PM/CCAGEPPDDS 4 MAEIAFBE 4 MDAEP 4 MEF 4
AUTRES MINISTERES 22- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-
IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JO 1.-

al

at